



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 064-216404178-20251219-DEL_2025_061-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 13

Nombre de suffrages : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s) :

M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, M. DE VICARI Olivier donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MULLER Véronique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

Etaient absent(s) :
Mme PAYOT Marie

Etaient excusé(s) :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. DE VICARI Olivier, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : **DEL_2025_061**

Objet : CREATION DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LA DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création de 2 emplois non permanents à temps complet pour assurer la distribution du bulletin municipal de janvier 2026.

Les emplois seraient créés pour une période de 5 jours chacun entre le 05/01/2026 et le 31/01/2026.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le

recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Les emplois pourraient être dotés du traitement afférent à l'indice majoré 366.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 10 décembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la création à compter du 05/01/2026 de 2 emplois non permanents à temps complet, de distributeurs de documents ;

DECIDE que ces emplois d'une période de 5 jours seront dotés du traitement afférent à l'indice majoré 366 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

ADOPTE l'ensemble des propositions exposées ci-dessus ;

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice correspondant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,